

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF515

présenté par

M. Sansu, Mme Lebon, M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	300 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	300 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	300 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 300 millions le budget dédié à l'enseignement élémentaire du premier degré public.

Si nous saluons la revalorisation des traitements pour les nouveaux professeurs à 2000 euros, les 635 millions de crédits supplémentaires ne permettront pas d'augmenter l'ensemble des traitements des professeurs. Il convient de financer une augmentation générale de la grille des traitements, pour ne pas exclure les professeurs en milieu de carrière qui ont subi le gel du point d'indice pendant des années.

Afin de se conformer aux obligations de la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

l'action 2 (enseignement élémentaire) du programme 140 (Enseignement scolaire public du premier degré) est abondée en AE et en CP de 300 millions d'euros

Ces crédits sont prélevés en totalité à l'action 1 (pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives) du programme 214 (soutien de la politique de l'éducation nationale).